## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Commune

Délibération 2024-18 du conseil municipal du 18 mars 2024

### **Sommaire**:

### A-Budget Général

- 1-Le cadre général
- 2-La section de fonctionnement
- 3-La section d'investissement
- 4-Les perspectives

# **A-Budget Général**

### 1-Le cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le salaire des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les travaux importants, les acquisitions de terrains ou d'équipements et leurs financements.

# 2-La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, centre de loisirs, cimetière, location espace JC Deret), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, par la communauté d'agglomération de Blois. Les recettes de fonctionnement ont représenté 3 913 099.80 euros (sans excédent de fonctionnement reporté).

Les dépenses de fonctionnement comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts d'emprunts.

Les dépenses de personnel représentent un total de 1 869 772.97 euros soit 63.38% des dépenses réelles totales qui s'élèvent à 2 950 254.66€.

La commune pratique le rattachement des charges et des produits.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Accusé de réception en préfecture 041-214102121-20240326-DEL18-2024-DE Date de réception préfecture : 26/03/2024

	Dépenses	réalisé
60	Charges à caractère général	405 209.83€
61	Services extérieurs	240 616.54€
62	Autres services extérieurs	139 277.01€
63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 850€
64	Charges de personnel	1 869 772.97€
65	Autres charges de gestion courante	262 617.14€
66	Charges financières	18 550.26€
67	Charges exceptionnelles	4 449.37€
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 310.54€
O14	Atténuation de produits	3 601€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	122 532.86€
022	Dépenses imprévues	
O23	Virement vers investissement	
002	Déficit de fonctionnement reporté	·

TOTAL DES DEPENSES	3 072 787.52€

Recettes		réalisé	
70	Produits des serv du domaine et ventes diverses	317 185.33€	
73	Impôts et taxes	2 992 467.39€	
74	Dotations et participations	456 432€	
75	Autres produits de gest° courante	50 159.80€	
76	Produits financiers	0,54€	
77	Produits exceptionnels	8 216.96€	
78	Reprises sur amortissements et provisions	34 355.70€	
O13	Atténuation de charges	33 534.86€	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 747.22€	
002	Excédent fonctionnement reporté	1 392 325.98€	

TOTAL DES RECETTES	5 305 425.78€
--------------------	---------------

#### c) La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont les suivants en 2023 :

-Concernant la fiscalité ménage (foncier bâti, foncier non bâti) : 2 159 643€ pour 2023, en 2022 la recette s'élevait à 2 017 099€.

En 2023, le conseil municipal s'est exprimé sur le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

On constate une augmentation des recettes due à l'évolution des bases car les taux n'ont pas augmenté en 2023.

Accusé de réception en préfecture 041-214102121-20240326-DEL18-2024-DE Date de réception préfecture : 26/03/2024

#### d) Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat s'élève à 230 302€, on constate une légère baisse par rapport à 2022, -678€.

#### e) Le résultat d'exécution 2023

Fonctionnement Résultats 2023			
	Dépenses (A)	Recettes (B)	
Totaux dépenses et recettes 2023	€ 3 072 787.52	€ 3 913 099.80	
Excédent fonctionnement 2022 reporté		€ 1 392 325.98	
Cumuls 2022	€ 3 072 787.52	€ 5 305 425.78	
Résultat de fonctionnement 2023 (A-B)		€ 2 232 638.26	

# 3-La section d'investissement

## a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

\*en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, remboursement du capital de l'emprunt.

Budget général - Section d'investissement DEPENSES		réalisé 2023	
1641	Emprunts (capital)	162 489.85€	
16818	Emprunt Autres prêteurs (CAF)	4 462.40€	
	Total dépenses financières	166 952.25€	
	Total opérations d'investissement	818 211.90€	
	Total dépenses d'investissement	818 211.90€	
040	Opérations d'ordre	20 747.22€	
041	Opérations patrimoniales	570€	
	Total dépenses d'opération d'ordre	21 317.22 €	
001	Solde d'exécution reporté	87 541.05€	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 094 022.42€	

<sup>\*</sup>en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions perçues (Région, Département, Etat...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

Accisse de reception en préfecture 041-214102121-20240326-DEL18-2024-DE Date de réception préfecture: 26/03/2024

(optimisation énergétique, rénovation thermique des bâtiments, audit énergétique, fonds vert végétalisation, aménagement Place du 8 mai 1945, jeux pour enfants).

Section	n d'investissement - budget Général - RECETTES	réalisé 2023
1321	Subvention non transférable Etat	15 887.45€
1323	Subvention non transférable Département	30 000€
13251	Subvention non transférable GFP rattachement	14 738.75€
1326	Autres subventions non transférables	22 497.91€
1341	DETR	143 744.92€
	Total des subventions d'investissement	226 869.03€
10222	FCTVA	225 149€
10226	Taxe d'aménagement	64 626.22€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	547 695.05€
	Total des recettes financières	837 470.27€
1641	Emprunt en euros	1 300 000€
	Total des recettes	1 300 000€
2182	Matériel de transport	1 522.97€
28051	Amortissement concessions et droits similaires	2 266.06€
28121	Amortissement plantation d'arbres et d'arbustes	1 586.96€
281571	Amortissement matériel roulant	11 794.80€
28182	Amortissement matériel de transport	2 905.29€
28183	Amortissement matériel de bureau et informatique	24 330.67€
28184	Amortissement mobilier	12 536.96€
28188	Amortissement autres immobilisations	65 589.15€
040	Opérations d'ordre	122 532.86€
041	Opérations patrimoniales	570€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 487 442.16€

## b) <u>Les principales dépenses réalisées en 2023:</u>

-	Acquisition de matériels divers	70 926€
-	Acquisitions foncières	168 555€
-	Travaux sur les bâtiments	123 209€
-	Rénovation thermique des bâtiments	200 100€
-	Végétalisation de la cour école élémentaire	123 222€
-	Locaux associatifs	95 101€

Investissements Résultats 2023			
	Dépenses	Recettes	
Exercice 2023	€1 006 481.37	€2 487 442.16	
Report déficit 2022	€87 541.05		
Cumuls 2023	€1 094 022.42	€2 487 442.16	
Résultats d'investissement 2023		€1 393 419.74	
Restes à Réaliser	€ 473 516	€ 92 969	

### c) Etat de la dette

ANNEE	EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N	EPARGNE BRUTE	RATIO	EPARGNE NETTE
A fin 2023	2 377 364.01€	947 856€	2.51	780 904€

#### **4-Perspectives**:

- -assurer et pérenniser les missions de service public,
- -entretenir la voirie communale,
- -réduire les dépenses de fonctionnement,
- -maintenir les taux d'imposition des taxes
- -obtenir un bon niveau d'excédent de fonctionnement pour maintenir une capacité d'investissement de façon à conforter le rythme des investissements.